



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 26 mars 2024**

**Délibération n°6**

**Objet : Forfait autonomie – Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatifs à différentes activités pour les deux résidences autonomie gérées par le C.C.A.S. de Saint-Étienne – Autorisation à signer les marchés**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Charles DALLARA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT.

Absents / Excusés :

M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA, M. Henry DUPOIZAT.

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'article R.2122-8 du code de la commande publique concernant les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

**Considérant**

Le C.C.A.S. de la ville de Saint-Étienne gère 2 résidences autonomie (Les Camélias et La Terrasse) à destination des personnes âgées autonomes. Chaque résidence développe un plan pluriannuel de prévention de la perte d'autonomie.

Afin de soutenir les actions de ce programme, et en complément des actions déjà proposées par les équipes internes, le Conseil Départemental de la Loire octroie un forfait autonomie.

Ce forfait vise des actions variées en lien avec :

1. La santé globale et le bien vieillir ; recouvrant les thématiques de la nutrition, la mémoire, le bien-être et l'estime de soi, les activités physiques et de prévention de l'équilibre et des chutes, ...
2. Le lien social et l'informatique,
3. L'habitat et le cadre de vie.

Il est régulièrement évalué et rediscuté annuellement en fonction de l'évolution du projet d'établissement avec les souhaits et attentes des résidents, et des financements possibles.



Dans le cadre de l'utilisation de ce forfait, le C.C.A.S. propose différentes activités à ses résidents.

Au regard du montant maximum alloué à chacune de ses activités, de la nature particulière de ces prestations très spécifiques et du lien tissé par les intervenants avec ce public, il a été décidé de recourir à des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, autorisés par l'article R.2122-8 du code de la commande publique en raison des montants des prestations inférieurs à 40 000,00 € HT.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum pour chaque marché (listés ci-dessous) sur la durée totale du marché, conformément aux articles R.2162-2 al 2, R.2162-4 2° et R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Ces marchés débiteront à compter de leur date de notification et s'achèveront au 31 décembre 2024.

#### **Les animations concernées sont les suivantes :**

- Les prestations « **ORIGAMI** » attribuées à **BLACHON-GUICHARD Sylvie (42000 Saint-Etienne, 9 rue Roger SALENGRO)**, pour un montant maximum de 3000 € TTC sur toute la durée du marché pour la Résidence la Terrasse et de 3000 € TTC pour la Résidence Les Camélias.
- Les prestations « **ART-THERAPIE** » attribuées à **CHIZAT Alice (42000 Saint-Etienne, 9 rue de l'Eternité)**, pour un montant maximum de 3000 € TTC sur toute la durée du marché pour la Résidence les Camélias.
- Les prestations « **CHANT** » attribuées à **PREDKI Paul (42500 Le Chambon-Feugerolles, 4 rue TOURNEBISE)**, pour un montant maximum de 3000 € TTC sur toute la durée du marché pour la Résidence les Camélias.
- Les prestations « **ART-THERAPIE** » attribuées à **LERAUDIER Blandine, l'Atelier des Zozos (42000 Saint-Etienne, 19 rue BROSSARD)**, pour un montant maximum de 3000 € TTC sur toute la durée du marché pour la Résidence La Terrasse.

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Saint-Etienne :**

**Autorise le Vice-Président à signer les marchés à intervenir dont des exemplaires resteront joints au dossier ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci y compris les résiliations faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Charles DALLARA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jacques DREVON ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

